

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2025 - 13063 - 2011 B 01403 - 533 931 721 - 19 DEGRES



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	39 789.50	35 467.50	4 322.00	945.00	3 377.00	357.35	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	216 835.17	102 801.83	114 033.34	85 813.61	28 219.73	32.88	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	<b>Total II</b>	256 624.67	138 269.33	118 355.34	86 758.61	31 596.73	36.42	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	89 321.10		89 321.10	139 257.79	-49 936.69	-35.86	
	Autres créances	157 514.18		157 514.18	3 329.90	154 184.28	NS	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	190 000.00		190 000.00	250 000.00	-60 000.00	-24.00		
Disponibilités	331 897.39		331 897.39	300 900.06	30 997.33	10.30		
Charges constatées d'avance (3)	1 621.28		1 621.28	19 160.28	-17 539.00	-91.54		
	<b>Total III</b>	770 353.95		770 353.95	712 648.03	57 705.92	8.10	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 026 978.62	138 269.33	888 709.29	799 406.64	89 302.65	11.17	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

certifiés conformes

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 510)	2 510.00		2 510.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	251.00		251.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	477 483.21		371 693.21		105 790.00	28.46
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	176 191.77		173 790.00		2 401.77	1.38
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	656 435.98		548 244.21		108 191.77	19.73	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	104 370.61		74 318.49		30 052.12	40.44
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	5 156.54		38 429.33		-33 272.79	-86.58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 066.16		12 962.25		13 103.91	101.09
	Dettes fiscales et sociales	86 774.94		125 452.36		-38 677.42	-30.83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	9 905.06				9 905.06		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	<b>Total IV</b>	232 273.31		251 162.43		-18 889.12	-7.52
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	888 709.29		799 406.64		89 302.65	11.17

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

157 463.69 200 397.09

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	34 690		5 100
Installations générales agencements aménagements divers	106 525		23 816
Matériel de transport	1 846		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	62 439		22 209
TOTAL	170 810		46 025
TOTAL GENERAL	205 499		51 125

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			39 790	
TOTAL			39 790	
Installations générales agencements aménagements divers			130 341	
Matériel de transport			1 846	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			84 648	
TOTAL			216 835	
TOTAL GENERAL			256 625	

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles		33 745	1 723		35 468	
TOTAL		33 745	1 723		35 468	
Installations générales agencements aménagements divers		28 479	11 407		39 886	
Matériel de transport		951	445		1 396	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		55 566	5 953		61 519	
TOTAL		84 996	17 805		102 802	
TOTAL GENERAL		118 741	19 528		138 269	
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles		1 723				
Instal.générales agenc.aménag.divers		11 407				
Matériel de transport		445				
Matériel de bureau informatique mobilier		5 953				
TOTAL		17 805				
TOTAL GENERAL		19 528				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

**Etat des provisions**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Autres créances clients	89 321	89 321	
Impôts sur les bénéfices	1 865	1 865	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 510	3 510	
Groupe et associés	149 609	149 609	
Débiteurs divers	2 529	2 529	
Charges constatées d'avance	1 621	1 621	
<b>TOTAL</b>	<b>248 457</b>	<b>248 457</b>	

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	104 371	29 561	60 759	14 050
Emprunts et dettes financières divers	126	126		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 066	26 066		
Personnel et comptes rattachés	26 864	26 864		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 933	34 933		
Taxe sur la valeur ajoutée	23 555	23 555		
Autres impôts taxes et assimilés	1 422	1 422		
Groupe et associés	5 031	5 031		
Autres dettes	9 905	9 905		
<b>TOTAL</b>	<b>232 273</b>	<b>157 464</b>	<b>60 759</b>	<b>14 050</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	55 538			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 486			

**Produits à recevoir**

<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Autres créances	500
<b>Total</b>	<b>500</b>

**Charges à payer**

<b>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	126
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 467
Dettes fiscales et sociales	36 556
<b>Total</b>	<b>41 149</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 621
Total	1 621

**19 DEGRES**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 2 510 euros**  
**Siège social : 14 ter avenue Gros Malhon**  
**35000 RENNES**  
**533 931 721 RCS RENNES**

<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE</b> <b>DU 3 JUIN 2025</b>
---

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 176 191,77 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice .....	176 191,77 euros
A titre de dividendes aux associées .....	140 000,00 euros
Soit 557,77 euros par part	
Versement aux associées.....	108 375,00 euros
- Précompte des prélèvements sociaux.....	18 131,00 euros
(CSG, CRDS, Prélèvement social, Contributions additionnelles)	
- Prélèvement forfaitaire unique .....	13 494,00 euros
Soit, le solde .....	36 191,77 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 513 674,98 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 105 418,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 34 582,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 JUIN 2025**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

